

Inscrire l'action culturelle dans la culture de chaque établissement

Quelques actions que je glane, au hasard, cette année, dans les établissements agricoles :

le plasticien Jacques Villéglé élabore avec des élèves du lycée de Nérac¹ son exposition pour le Confort Moderne à Poitiers ; les élèves des lycées de Melle, Castelnau, Chateaufarine publient leur premier « livre » ; des élèves de Franche-Comté sont à la fois festivaliers et journalistes au cours d'un festival de cinéma d'Asie ; ceux de Limoges travaillent avec Eugène Durif à l'écriture d'un texte théâtral sur le milieu rural et participent à la mise en scène ; à Carpentras, on restaure une chapelle dans le cadre d'un chantier-école ; la sensibilisation aux conduites à risques est l'occasion de mettre en place ateliers d'écriture, actions théâtrales, productions vidéo ou musicales sur le thème « Plaisir, plaisirs » et mobilise plus de 20 établissements ; les élèves du lycée du Neubourg, jumelé avec l'association *La Source*, réalisent des œuvres collectives et mettent leur exposition sur Internet ; l'auteur Philippe Bertaud conduit des ateliers d'écriture avec les établissements de Midi-Pyrénées pendant que, dans la même région, la cinémathèque de Toulouse et le théâtre Garonne multiplient les interventions de professionnels dans les lycées ; pendant sa résidence dans quatre établissements de Poitou-Charentes, le plasticien Jack Beng Thi réalise avec les élèves une exposition commune dans l'espace d'art contemporain du lycée de Venours², qui venait auparavant d'exposer les *Massaïs* d'Ousmane Sow ; des rencontres théâtrales réunissent les ateliers des établissements de Champagne-Ardenne³, pendant que ceux de Saint-Genis échangent leurs productions avec les lycéens de Volgograd ; des élèves alsaciens « adoptent un jardin », l'investissent par les arts plastiques et le théâtre, et en font bénéficier les écoles alentours...

J'arrête là le catalogue⁴. D'autant qu'il est impossible de le tenir à jour, et qu'à chaque fois, il faudrait citer la longue liste des partenaires artistiques, techniques, financiers qui animent, soutiennent, accompagnent ces actions culturelles : le ministère de la Culture, avec lequel des conventions régionales ont été mises en place, des associations, des collectivités locales, des lieux culturels, des coopératives d'artistes, ... Il faudrait aussi montrer que, pour beaucoup, ces actions participent de l'animation du territoire.

Quant à la relation avec les artistes, elle fait l'objet de soins particuliers, et les artistes apprécient : « *Ici, on est vraiment accueilli, on sent que toute l'équipe attend de nous quelque chose de fort, et on fait tout ce qu'il faut pour ça* » dit Jean-Paul Ganem qui a travaillé dans plusieurs établissements à la construction de paysages ; « *On n'a pas de souci quand on propose un écrivain dans un lycée agricole, on sait que le travail sera suivi par l'équipe pédagogique* » confie Donatella Saulnier, de la Maison des Ecrivains.

L'important est de se rendre compte que de très nombreuses actions visent à proposer aux élèves des moments forts de création, d'ouverture sur la culture d'aujourd'hui, et qu'elles ont le plus souvent comme caractéristique d'allier éducation artistique et animation du territoire, c'est-à-dire d'articuler des démarches d'acquisition des langages et de prise de parole avec l'ouverture sur le milieu environnant.

*

* *

Au total, ce qui frappe, c'est d'une part l'exigence de qualité des actions, et, d'autre part la masse des projets réalisés. Pour comprendre cet état de fait, quelques explications.

D'abord le cadre : celui des établissements agricoles publics.

L'enseignement agricole fête cette année ses 150 ans. Evoluant constamment en relation avec l'agriculture de son temps, il est né, dans sa forme moderne, en 1960-62, avec la loi d'orientation agricole qui structurait la modernisation de l'agriculture et du monde rural. En 1984, une nouvelle loi renforçait cet enseignement en précisant ses missions, reprenait à son compte, pour une bonne part, les innovations nées du terrain, et rénovait fondamentalement tous les aspects de l'éducation y compris les modalités de la délivrance des diplômes.

Pour le présenter rapidement (à ceux qui ne le connaissent pas encore...), disons que c'est un enseignement professionnel qui a su, à l'ombre du grand frère, créer un ensemble de conditions pédagogiques originales. Les élèves – d'origine rurale mais de plus en plus urbaine – sont souvent en difficulté à leur arrivée, mais leur professionnalité au sortir de l'école est reconnue, et ils s'insèrent plutôt bien dans le tissu économique.

Pluridisciplinarité, évaluation en cours de formation, ouverture sur les territoires, exigence éducative... autant de caractéristiques qui distinguent ce système de formation.

L'éducation socio-culturelle (ESC) constitue une autre caractéristique de cet enseignement. Mis en place il y a plus de trente ans, ce dispositif comprend un corps de fonctionnaires professeurs-animateurs (cas unique dans la fonction publique), et un centre socioculturel dans l'établissement, géré par les élèves, dans le cadre de leur association. L'objectif qui s'impose à ces professeurs est ainsi formulé par Edgar Pisani, leur « père fondateur » : « *Mettre en avant la personnalité des élèves et la dynamique sociale du corps auquel ils appartiennent* ». Dans

1 Lycée agricole Armand Fallières, à Nérac (47), en collaboration avec le Complexe régional d'animation rurale et culturelle d'Aquitaine (CRARC : contact Martine Hauthier, Lycée de Libourne – 33570 Montagne).

2 Réseau Rur'Art en Poitou-Charentes (contact : Monique Stupar, Lycée de Venours – 86480 Rouillé)

3 Action du réseau Champ'Art (contact : Antony Thiennot, Lycée Charles Battet – 10120 St-Pouange)

4 Le lecteur trouvera régulièrement dans la revue *Champs Culturels* des éléments de réflexion sur l'action culturelle des établissements, des témoignages et des analyses d'élèves, d'artistes, de professeurs. (contact : Marie-Noëlle BRUN, Domaine de Pixérécourt. BP19 – 54220 Malzéville)

le droit fil de l'éducation populaire, il s'agit donc de donner aux élèves, dans et hors de la classe, des moyens d'accès à la parole, à la culture, de favoriser leur ouverture sur le monde, de leur donner les outils de compréhension, d'expression et d'action.

Le professeur d'ESC a la responsabilité de construire, dans chaque établissement - compte tenu des référentiels de formation, de ses propres compétences dans le champ culturel, des potentialités locales, du milieu environnant, des partenaires de la formation...- un **parcours éducatif d'acquisition de connaissances et de savoir-faire, qui se décline en séances de cours "classiques" et de situations de projets, dans le cadre de l'établissement, de la vie associative, et/ou en lien avec des partenaires du milieu rural**. Les champs sont larges (éducation artistique, environnement socio-culturel, communication interpersonnelle) et définis dans des référentiels de formation ouverts qui font une large place à la pédagogie de projet. L'héritage de l'éducation populaire marque profondément ce qui constitue moins une « discipline » qu'une « composante de formation »⁵ : développement de l'individu, conquête de l'autonomie et démarches collectives au centre des pratiques, introduction de l'approche sensible complémentaire aux savoirs scientifiques, apprentissages au plus près des réalités sociales et culturelles.

Dans le domaine artistique, on ne parle jamais d'enseignement artistique (ce n'est pas le lieu), mais bien d'éducation artistique, c'est-à-dire **éducation à l'art**, mais aussi **éducation par l'art**.

En ce sens, l'éducation artistique et l'action culturelle contribuent à la formation des hommes : développement de la personnalité, expression individuelle et collective dans des actes créateurs, ouverture au monde, acceptation de l'autre dans sa différence, autant de finalités éducatives qui s'inscrivent de façon transversale dans le projet de l'enseignement agricole, dont la dimension culturelle constitue la clé d'un système « centré sur l'élève ». La valeur de ces projets culturels est éducative puisqu'ils visent l'épanouissement de la personne et l'autonomie du citoyen ; elle est sociale, car ils encouragent les dynamiques collectives et l'engagement sur le territoire. Si l'action culturelle produit quelque chose, c'est donc du sens. C'est d'ailleurs pourquoi elle est inscrite au cœur du processus éducatif, et que, comme les disciplines de l'enseignement, elle a une place importante dans les lois et programmes qui organisent l'enseignement agricole.

*
* *

On ne s'étonnera donc pas de constater que, pour une bonne part, les professeurs d'E.S.C. se sont appropriés la notion de **médiation culturelle**, qui a émergé ces dernières années, avec cette exigence spécifique, bien dans l'esprit de l'E.S.C., d'**inscrire la médiation culturelle dans la médiation sociale**.

Cette remarque appelle un bref point d'histoire, car il faut comprendre que ce dispositif original dans un système d'enseignement s'est peu à peu construit à partir de débats, de pratiques, d'expérimentations, dans lesquels chaque professeur s'est investi, puisqu'il avait, d'une certaine manière, à « inventer » les modalités de l'E.S.C. dans un système d'enseignement lui-même en pleine rénovation.

D'autant que le débat avec nos collègues de la Culture était obéré par la coupure qu'a posée Malraux entre créateur et animateur, entre accès aux œuvres et animation d'ateliers, entre publics et populations... véritable schisme paradigmatique qui a pendant longtemps creusé un fossé entre les exigences des démarches éducatives initiées par les professeurs d'E.S.C. et les attendus de nos partenaires de la Culture.

La notion de médiation culturelle a aujourd'hui le mérite de reconstruire un certain consensus sur le terrain de l'action culturelle, de clarifier les rôles et les missions. Il me semble que pour l'E.S.C., cette notion permet également de pointer les pratiques purement récréatives ou « occupationnelles » (qui ont d'ailleurs abouti à la dévalorisation des « clubs »), les pratiques de « remédiation » (dans lesquelles les activités d'expression n'ont d'autre objectif que de se « sentir mieux ...»), les dérives « économistes » (avec l'accent trop appuyé sur le développement local et l'aménagement rural, au détriment de l'ouverture sur les langages artistiques), ou, à l'inverse, des démarches qui tendent à « sacraliser l'art contemporain »⁶ (souvent opposé au plaisir et à l'enrichissement de tous par l'art).

L'important est donc bien dans cet équilibre entre médiation sociale (formation du citoyen, de l'acteur du territoire) et médiation culturelle (ouverture sur les langages artistiques, et la création contemporaine). Les disciplines varient (arts plastiques, images, théâtre, musique, patrimoine, nouvelles technologies...) comme varient les formes (travail en classe, ateliers, résidences d'artistes, jumelages, ...) : mais ces formes n'ont pas en soi grande importance, et elles évoluent ; ce qui compte, c'est leur degré d'interactivité : comment les élèves s'approprient-ils ces formes pour construire leur rapport au monde ?

*
* *

On pourrait arrêter là la description d'un système éducatif somme toute ouvert, créatif, et qui remplit son rôle d'ouverture sur le monde. Mais l'objectivité veut qu'on aille y voir de plus près, car les quelques actions citées en préambule ne sont pas suffisantes - en soi - pour vérifier de la validité d'un système. Toutes les institutions mettent ainsi en avant des actions spectaculaires, qui brillent comme des étoiles filantes, et qui restent pour l'essentiel exceptionnelles, et éphémères. Bien plus important est de savoir ce qui les rend possibles, et on se rend vite compte que la situation est très variable d'un établissement à l'autre, d'une région à l'autre.

⁵ L'expression est de Jean-Pierre Menu, inspecteur d'E.S.C. (Compte rendu du séminaire du réseau Action culturelle, 1995)

⁶ Pour reprendre l'expression de Claude Benois dans *Champs Culturels* n°6, décembre 97.

La question essentielle pour l'E.S.C., c'est celle de la pérennisation de l'action culturelle : quand les actions sont ponctuelles, remises en question chaque année, toujours renégociées, épuisement et découragement guettent rapidement le militant le plus convaincu. Bref : comment inscrire durablement l'action culturelle dans la culture de chaque établissement ? comment animer le dispositif pour qu'il se construise dans la durée ?

Avec le temps et l'expérience, les outils législatifs et des conventions sont venus conforter les actions des établissements agricoles (ceux dont j'ai parlé plus haut) . D'abord au niveau des régions : car la dynamique d'action culturelle se trouvent bien inspirée de se construire en réseau. Les pionniers (réseaux CRARC en Aquitaine et Rur'Art en Poitou-Charentes) ont vu apparaître des réseaux plus récents, mais pas encore en nombre suffisant. Lancé en 1994, un réseau national⁷ s'est constitué avec les acteurs « en pointe » de la mission de développement culturel en milieu rural (suivie par la sous-direction FOPDAC⁸). Il a pour vocation d'accompagner la mise en place et la conduite des actions en relations avec le ministère de la Culture (14 conventions régionales ont été signées), et d'animer un outil de réflexion autour des actions culturelles des établissements agricoles, la revue *Champs Culturels*, en partenariat avec la Culture (DDAT).

Ces réseaux permettent de partager l'innovation, de mutualiser des ressources techniques, mais aussi de mieux faire reconnaître l'intérêt de ces démarches d'action culturelle, dans le système lui-même (les établissements notamment) comme à l'extérieur, auprès de nos partenaires. Un réseau régional est une force collective essentielle pour stimuler les établissements, monter les actions, partager les expériences. Il permet aux acteurs rencontres et échanges, il facilite l'intégration des nouveaux, il pérennise l'action régionale. Le réseau régional est le lieu où s'élabore la politique culturelle régionale opposable aux partenaires régionaux de l'enseignement agricole, le Conseil Régional au premier chef. C'est à ce niveau qu'on peut donner cohérence et force de négociation aux actions des établissements, sachant que la cohérence n'est pas nivellement, ou homogénéisation, et que la liberté des établissements doit pouvoir s'exprimer dans le schéma régional.

Les acteurs de terrain font le constat qu'une convention régionale Agriculture-Culture n'est pas nécessairement le signe ou le déclencheur d'une réelle collaboration, et que l'absence de convention ne signifie pas qu'il ne se passe rien... Pourtant, la signature d'une convention est incitative : par la mobilisation de l'ensemble des partenaires agriculture-culture, elle permet de définir la politique culturelle régionale (cadre des objectifs, mise en place de structures souples de concertation, mise en commun de ressources...). C'est en outre le moyen d'institutionnaliser la politique culturelle des établissements en la contractualisant.

*

* *

La volonté d'inscrire l'éducation artistique et l'action culturelle comme une modalité essentielle de l'éducation, le souci de former des citoyens acteurs de projets culturels dans le champ social (et donc pas seulement dans la classe), l'articulation de ces actions de formation avec la mission d'animation rurale de l'établissement, la validation de l'entrée culturelle comme vecteur pertinent pour construire des relations avec des territoires (ruraux, mais pas seulement) : l'ambition est haute, la voie étroite, ... et le message parfois difficile à faire passer. Ce qui suppose un effort des établissements, d'abord, pour clarifier en interne objectifs et modalités (dans les travaux d'élaboration du projet d'établissement) ; avec nos partenaires ensuite pour contractualiser les démarches. Le volet culturel du projet d'établissement constitue l'outil essentiel de l'E.S.C. : parce qu'il est le lieu de la concertation et de la négociation entre tous les partenaires du système éducatif, parce qu'il est le seul moyen de pérenniser l'action culturelle dans la durée et la transparence. Soulignons ici l'importance des équipes de direction, qui ont en charge la mise en œuvre des différentes stratégies du système d'éducation. D'elles dépendent l'apprentissage de la démocratie, la prise de parole, et tout écart entre discours et pratique met en échec et l'élève et le système. Issues parfois d'une culture technicienne, elles ne sont pas forcément au fait des enjeux éducatifs de l'action culturelle ni ouvertes à la culture contemporaine. Les actions citées en exemples ne peuvent se faire sans elles : non seulement sans leur accord de principe, mais encore sans leur appui effectif. D'où les enjeux liés à l'élaboration du projet d'établissement, occasion stratégique de donner forme au dispositif. La construction du volet culturel du projet d'établissement est donc l'occasion d'impulser une réflexion sur le projet éducatif et l'ouverture culturelle, de mettre en place concrètement des processus et des actions d'éducatifs artistiques qui s'appuient sur les référentiels de formation et les missions de l'établissement. Les contenus varient avec les opportunités des territoires, les partenariats possibles, l'existence ou non d'un réseau culturel régional, les compétences spécifiques des enseignants... La question des moyens est évidemment essentielle (des temps, des lieux, des équipements s'imposent, comme pour toute action pédagogique). Comment se construit le volet culturel du projet d'établissement, avec quelles équipes, avec quels moyens, avec quels partenaires, dans quel cadre... autant de questions stratégiques qui sont le pain quotidien des équipes éducatives. Mais ce ne sont pas les seules : l'éducation artistique pose la question du rôle de l'art à l'école. Ce rôle est d'autant plus fort qu'il y a un contact avec les artistes, qui apportent légitimité et exigence artistique au travail de sensibilisation des élèves. La médiation avec les œuvres, que mettent en place les enseignants, est évidemment essentielle, mais le rapport à la création exige la rencontre avec l'artiste. Dans ce sens, l'ouverture sur le monde de la création est sans doute ce que la convention avec le ministère de la culture peut apporter de plus important.

⁷ Le réseau Action Culturelle en Milieu Rural, dont l'animatrice est, à compter de septembre 99, Marie-Noëlle BRUN. Domaine de Pixérécourt. BP19 – 54220 Malzéville.

⁸ Contact : Pascal Faucompré – DGER-FOPDAC – 01 49 55 52 82.

Ce type de partenariat se banalise. Il est beaucoup moins remis en cause qu'il y a quelques années, ne serait-ce que parce que enseignants, artistes et délégués des DRAC ont mieux appris à travailler ensemble, que des formes nouvelles s'inventent, s'éprouvent, se perfectionnent, dans la construction de projets communs. D'autant que le ministère de la culture, conscient des enjeux socio-culturels liés à l'éducation artistique, en fait un axe fort de sa politique de démocratie culturelle. Une circulaire commune agriculture-culture sur l'éducation artistique et l'action culturelle est attendue. Gageons qu'elle fournira un cadre stimulant pour ancrer plus fortement encore la place de l'art dans les établissements agricoles.

Joël N.Toreau
Formateur E.S.C.
ENFA